

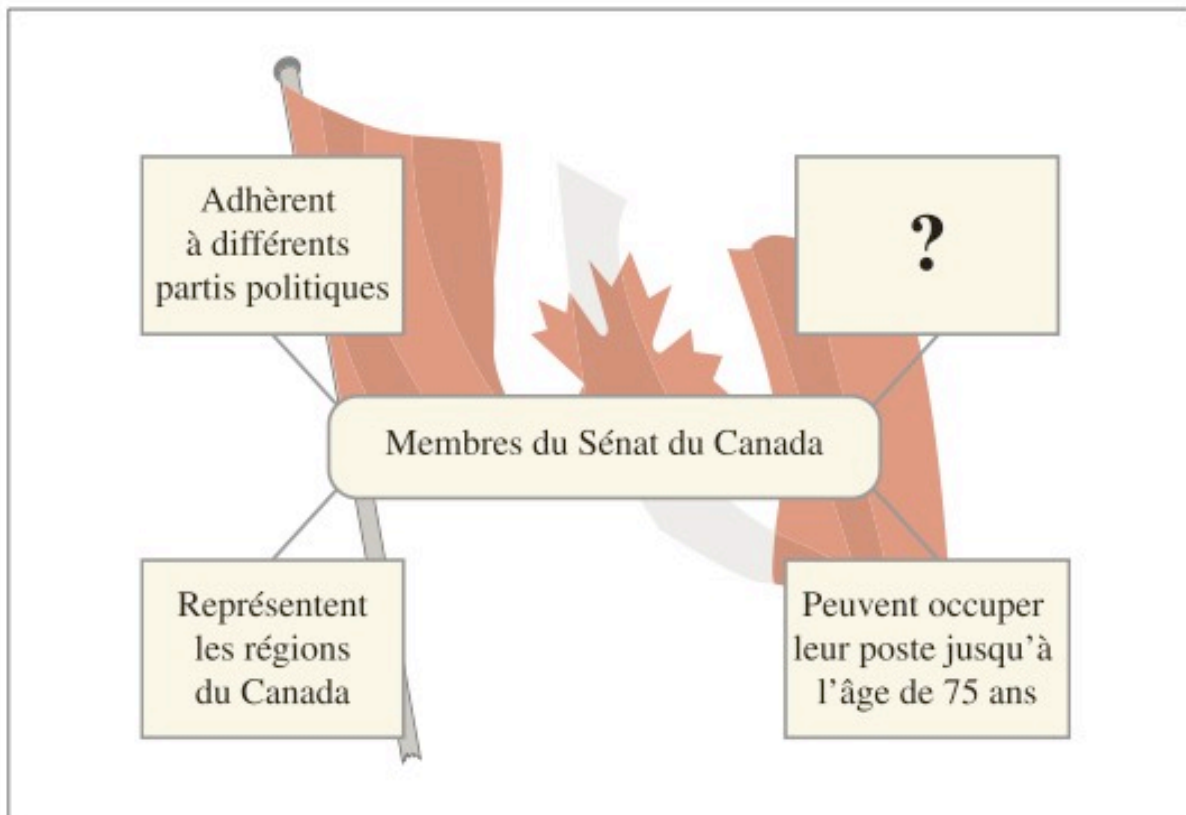
!

## Source 1

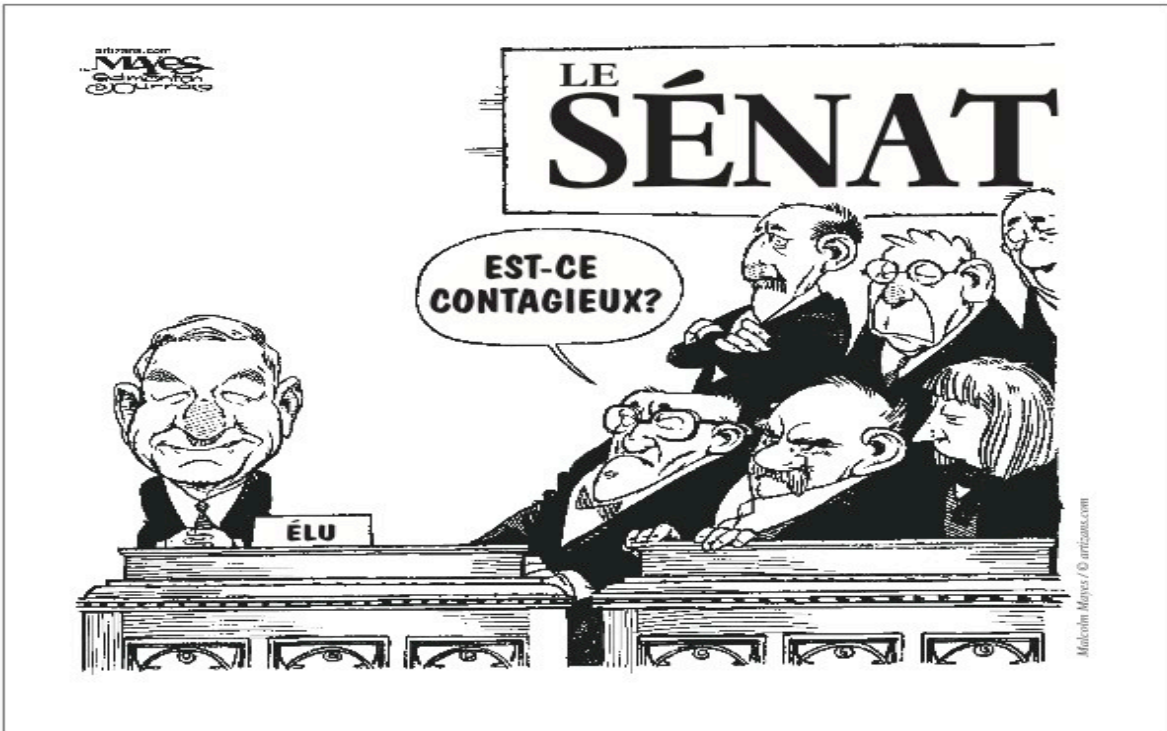
“Le concept d’un gouvernement responsable est au coeur du système parlementaire du Canada. Cependant, pour plusieurs, c’est un concept qui crée de la confusion. Lorsqu’ils définissent un gouvernement responsable, les gens croient que le gouvernement (le Premier Ministre et le Cabinet) est responsable aux citoyens. La vraie définition d’un gouvernement responsable est que le gouvernement est responsable au Parlement et en particulier, aux représentants élus de la Chambre des Communes.

Source: <http://www.mapleleafweb.com/>

## Source 2



### Source 3



— de Malcolm Mayes

### Source 4



!

## Source 5

### Partis politiques fédéraux du Canada

- Le Parti vert du Canada
- Le Parti libéral du Canada
- Le Bloc Québécois
- Le Parti conservateur du Canada
- Le Nouveau Parti démocratique
- Le Parti de l'héritage chrétien du Canada
- Le Parti Action canadienne
- Le Parti communiste du Canada
- Le First Peoples National Party of Canada
- Le Parti libertarien du Canada
- Le Parti Marxiste-Léniniste du Canada
- Le Work Less party
- Le Western Block Party
- Le Parti progressiste canadien
- Neorhino.ca
  - Le Parti Marijuana du Canada
- Le Newfoundland and Labrador First Party
- Le Parti du pouvoir politique du peuple du Canada

## Source 6



## Source 7

Les groupes de pression

Les producteurs de pétrole canadiens représentent 150 entreprises qui explorent, développent et produisent plus de 95% des gaz naturels, de pétrole brut, de sables bitumineux et de soufre élémentaire au Canada.

L'Institut Pembina est en Alberta et tente de progresser en tant que sources d'énergie vertes.

Greenpeace est une organisation qui veut protéger l'environnement. Ils tentent d'arrêter les pratiques dangereuses et néfastes en trouvant autres solutions, en faisant des recherches scientifiques, en éduquant le publique.

## Source 8

**Rien n'est plus important que la justice et une société juste.**

**C'est une donnée essentielle à la santé des hommes, des femmes et des enfants, et au maintien de la stabilité et de la sécurité d'une société. Au Canada, nous savons que, sans justice, il n'y a ni droits, ni paix, ni prospérité. Nous sommes conscients que la justice mal rendue se rétablit difficilement. Nous avons hérité d'un bon système de justice qui fait l'envie de très nombreux pays. Faisons carrément face aux défis qui nous attendent, et notre système de justice restera ainsi solide et efficace.**

**-Extrait de réflexions de la juge Beverly McLachlin, le 8 mars 2007**

!

**Source 9**

Source I

Le gouvernement conservateur veut introduire un projet de loi où les conséquences pour les jeunes contrevenants seraient plus sévères. Ces changements proposés visent que le jeune contrevenant soit responsable envers ses victimes et la communauté.

Source II

Un rapport dit que les jeunes contrevenants Autochtones sont emprisonnés plus jeunes et pour des périodes plus longues que les contrevenants non Autochtones. Ce rapport accuse le système de prison canadien d'être discriminatoire et de faillir de répondre au peuple Autochtone de manière culturellement appropriée.

Source III

Certains ont l'opinion que les jeunes contrevenants ne souffrent pas de conséquences assez sévères. Je peux avouer que dans les tribunaux de Drayton Valley, les besoins des victimes sont la priorité du tribunal.

Source IV

Cet acte vise à protéger les jeunes de la publicité qui pourrait endommager leur chance de retourner dans la communauté. Cette approche est surtout importante où c'est le premier acte de vandalisme ou de vol. Cependant, la communauté devrait avoir le droit au nom du contrevenant qui commet des actes beaucoup plus violents. La communauté doit être capable d'assurer la sécurité du publique. L'acte devrait est révisé. Protéger l'identité d'un meurtrier n'est pas juste pour la communauté.

!

### **Source 10**

*Nous sommes la conscience du système de justice.*

*Depuis une trentaine d'années, le système de justice a eu tendance à répondre à la criminalité en adoptant plus de lois, des lois plus sévères et des peines plus dures. La société John Howard dit : « Voyons les faits. Que cherchons-nous donc à faire? Comment peut-on améliorer la sécurité du public? »*

*Le gouvernement fédéral n'a peu près rien changé aux choses qui empêchent les jeunes de commettre des délits : des choses comme un bon logement, des emplois, une meilleure éducation de base, de quoi manger,...C'est plutôt fondamental, mais c'est ce qui manque dans la vie de tous ces gens qui enfreignent la loi.*

*Chaque dollar investi dans les programmes de prévention des crimes- le développement communautaire et les loisirs pour les jeunes, par exemple- permettrait à la société d'épargner de 7 à 20 dollars en frais de lutte contre la criminalité.*

*La prévention est logique sur les plans économique et social, et c'est la bonne chose à faire. Mais elle n'est jamais populaire sur le plan politique. Les politiciens veulent que ce soit rapide et facile. Ils veulent gagner les prochaines élections.*

Source: Brad Odsen, executive director of the John Howard Society, Alberta (2007)

Source 11



— de Malcolm Mayes

Source 12

JEUDI 21 FÉVRIER 2008

## LA LOI SUR LES JEUNES CRIMINELS, RESPONSABLE DE L'UTILISATION DES ARMES À FEU

« L'indulgence envers les jeunes délinquants est au profit des gangs », déclare un prof. d'Edmonton

TRISH AUDETTE  
et MEAGAN FITZPATRICK  
*Le Journal avec  
le Service de nouvelles CanWest  
EDMONTON*

Le rapport de Statistique Canada sur les crimes à main armée en 2006, publié mercredi, montre que le nombre d'adolescents âgés de 12 à 17 ans qui utilisent des armes à feu pendant qu'ils commettent des crimes violents a augmenté au cours de trois des quatre dernières années. Depuis 2002, le taux a augmenté de 32 pour cent.

En 2006, un peu plus de 1200 adolescents ont été accusés d'avoir commis une infraction avec violence à l'aide d'une arme à feu, soit 2,8 % de tous les jeunes accusés de violence. En comparaison, 1,8 % d'adultes a été accusé de commettre une infraction avec violence à l'aide d'une arme à feu. Les vols, qui constituent environ la moitié de tous les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu, expliquent principalement le taux des crimes commis par les adolescents.

— extrait de *Edmonton Journal*

Audette, Trish et Meagan Fitzpatrick. "Gun Use Blamed on Youth Law." *Edmonton Journal*, 21 février 2008, sec. A, p. 1. Extrait réimprimé avec la permission expresse du : "Edmonton Journal Group Inc.", un Partenariat CanWest.

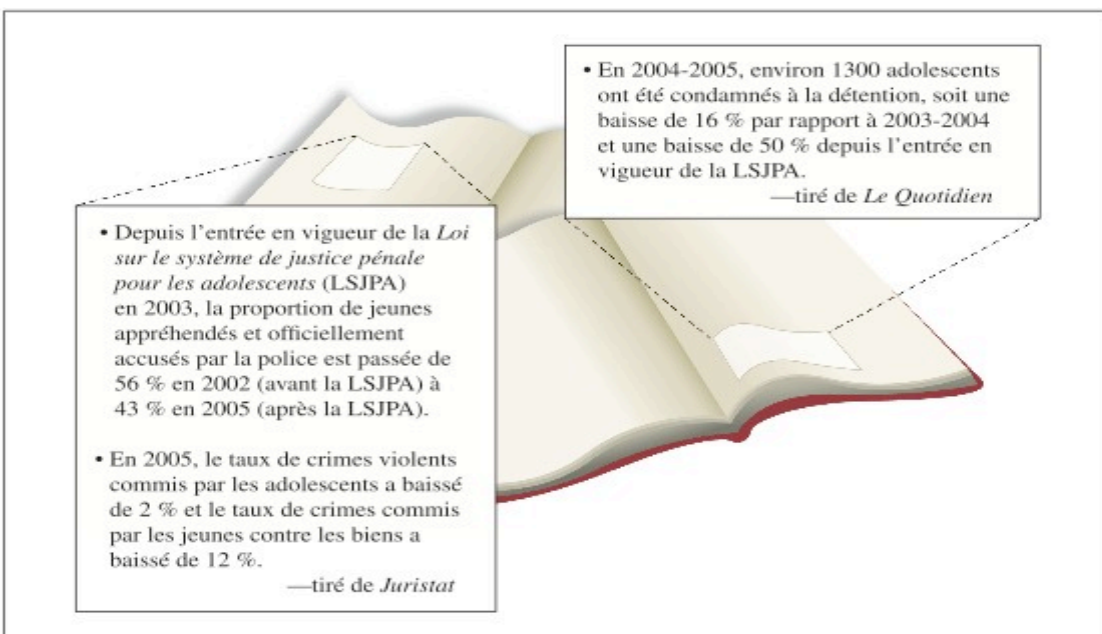


## Source 13



J'appuie l'idée que la réhabilitation devrait être prioritaire dans la peine que purge une adolescente de 14 ans, inculpée de trois chefs d'accusation pour un meurtre au premier degré. Elle a été condamnée selon l'ordonnance de placement sous garde et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif qui fait partie de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, entrée en vigueur en 2003. Cette peine spécifique a été conçue pour venir en aide aux jeunes criminels qui sont coupables d'avoir commis des actes violents graves et qui souffrent de troubles psychologiques ou émotionnels ou de maladie mentale. Pour s'assurer que l'adolescente reçoit l'aide dont elle a besoin, elle devra passer la moitié de son temps de détention en prison et l'autre moitié dans un hôpital psychiatrique. De cette façon, on pourra évaluer ses gestes et on pourra développer et mettre en œuvre un plan de traitement approprié.

## Source 14



Gannon, Maire. "Crime Statistics in Canada, 2005." *Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics* 26 (4): 1-23. Statistique Canada – Catalogue no. 85-002-XIE.

Statistique Canada. « Services correctionnels pour les jeunes : indicateurs clés. » *Le Quotidien*, 20 septembre 2006. <http://www.statcan.ca/Daily/Français/060920/d060920d.htm>



Daniel et H  l  ne sont des citoyens canadiens qui ont enfreint la loi.  
Voici leurs histoires:

*Daniel est un homme de 32 ans qui travaille dans le domaine de la publicit  . Un vendredi soir, il est all   dans un bar sportif pour prendre un verre et regarder le match de hockey avec quelques amis. Apr  s le match, il s'est disput   avec un autre homme. Ils se sont mis en col  re et se sont battus. Daniel l'a frapp   en plein visage et lui a caus   des blessures graves. Le propri  taire du bar sportif a appel   la police qui est venue arr  ter Daniel. Lors de son proc  s, Daniel a plaid   coupable    l'accusation de coups et blessures. Il a   t   condamn      30 jours de prison, on lui a donn   une amende de 2000 \$ et il a d   prendre des cours de gestion de la col  re.*

*H  l  ne a 16 ans et elle est une jeune   l  ve du secondaire. Une fin de semaine, H  l  ne et ses amis   taient    une partie chez un ami. L'ancien petit ami d'H  l  ne   tait l   avec sa nouvelle amie qui   tait auparavant l'amie d'H  l  ne. Les deux filles ont commenc        changer des insultes et H  l  ne a perdu son calme et s'est mise en col  re. Elle a frapp   et pouss   l'autre jeune fille provoquant sa chute et la blessant gravement. La police a   t   appel  e et a arr  t   H  l  ne. Elle a   t   accus  e de coups et blessures. H  l  ne a d   recevoir de l'aide psychologique, effectuer 100 heures de services communautaires et respecter un couvre-feu    partir de dix heures    chaque soir, pendant un an.*